



# THÉÂTRE EN AUTOMNE 2017

## RÈGLEMENT DU FESTIVAL

### Article 1 – Organisation

Le Comité Départemental Drôme de la FNCTA (Fédération Nationale de Théâtre et d'Animation) organise un festival de théâtre amateur. L'annonce officielle du festival est faite sur les sites internet de la FNCTA et transmise aux présidents des Comités Départementaux concernés.

Ce festival est organisé en partenariat avec la commune de Clérieux qui accueille celui-ci dans sa salle des fêtes.

Il comporte deux volets :

- x des spectacles joués par des compagnies affiliées FNCTA
- x des rencontres, conférences, lectures publiques avec l'auteur invité parrain du festival.

L'édition 2017 aura lieu du **vendredi 27 au dimanche 29 octobre 2017**.

### Article 2 – Esprit

Ce festival a pour but de contribuer au développement et à la diffusion du théâtre amateur de qualité en direction d'un maximum de publics - en particulier celui des communes rurales ou périurbaines - ainsi que de le promouvoir auprès des institutions culturelles.

Afin d'entretenir le lien fédérateur qui est l'esprit du CD 26, on attend des compagnies sélectionnées qu'elles restent sur place, assistent aux spectacles présentés et participent aux autres moments d'échange et de partage.

### Article 3 – Sélection

Le festival est ouvert aux compagnies du CD26 et des département limitrophes à jour de leur cotisation.

Une sélection de 4 spectacles sera faite par la commission de programmation du CD26 sous l'autorité de son président selon les critères établis par la fédération nationale : fiches de procédure d'évaluation permanente des spectacles (PEPS).

Une version en ligne est également disponible sur le site « Brèves de plateau » : <http://fnctacd26.overblog.com/>

Les compagnies intéressées présenteront un fiche de candidature avec les documents requis. Ce fiche sera disponible et téléchargeable sur le site de l'URRA « Passion théâtre » <http://fncta-rhone-alpes.fr/> à partir du **18 juin 2017**.

VOUS POUVEZ CHOISIR DE REMPLIR L'UN OU L'AUTRE

Cette fiche de candidature dûment remplie doit parvenir au CD26 avant le **15 août 2017** à :

Festival théâtre en automne

CD26-FNCTA

38, rue de la Vallée

26260 Clérieux

La commission établira sa programmation pour le **20 septembre 2017**. Chaque compagnie sera notifiée individuellement du résultat de sa candidature.

## Article 4 – Documents

Documents à fournir avant le **15 août 2017** en vue de la sélection :

- x fiche de candidature correctement remplie
- x les dates et lieu de représentation avant le **15 septembre 2017** ou un DVD d'une représentation lisible sur lecteur de salon avant le **15 août 2017**
- x une présentation du spectacle au format WORD ou ODT
- x numéro de licence FNCTA de la compagnie candidate
- x le visuel de votre affiche SANS DATE, SANS LIEU au format JPEG, ou PNG

Les compagnies sélectionnées auront à fournir avant le **15 octobre 2017** :

- x liste nominative et numéro de licence FNCTA des adhérents concernés par le spectacle
- x 2 affiches papier format A3
- x le plan de feu compatible avec la fiche technique de la salle
- x 50 flyers

## Article 5 – Conditions et défraiements

Les compagnies sélectionnées bénéficieront d'un défraiement pour leur déplacement sur la base d'un véhicule pour 4 personnes. Il sera calculé selon les conditions en vigueur au sein de la FNCTA. Il ne sera accordé aucun défraiement à titre personnel, ni aucun cachet ou autre rémunération.

Pour les compagnies venant de loin il sera possible d'être hébergé gracieusement dans la limite du nombre de places disponibles. Seule l'équipe du spectacle pourra bénéficier de cet hébergement.

À l'issue de la représentation, il sera prévu une collation pour l'ensemble des comédiens, régisseurs, metteur en scène et organisateurs. Si les compagnies désirent davantage de couverts pour d'éventuels accompagnants, le nombre de ces repas devra être communiqué avec leur règlement au moins quinze jours avant au trésorier du CD 26.

Les spectacles ont lieu dans la salle des fêtes de la commune de **Clérieux**. Une fiche technique de la salle sera fournie par les organisateurs dès qu'elle sera finalisée. Les techniciens ou régisseurs pourront prendre possession du plateau dès la fin de la représentation précédente. Le démontage des décors doit se faire immédiatement après la représentation.

## Article 6 – Contacts

Pour toute demande d'information s'adresser à :  
**Delphine VILLECHAISE**, présidente du CD 26  
[cd26@fncta.fr](mailto:cd26@fncta.fr)  
06 26 91 68 16